

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION,
DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de l'environnement

Réf : DALPE/B2/ANAH/FC

ANCIENNE DECHARGE DE DECHETS INDUSTRIELS
DE NERY-SAINTINES

Réunion de la CLIS
du mardi 26 septembre 1995
présidée par le Sous-Préfet de SENLIS

I - Rappel des résultats de l'étude de diagnostic de la pollution du sous-sol de la carrière.

L'audit réalisé par le BURGEAP a permis de déterminer deux sources de pollution :

- . les déchets enfouis sous la carrière.
- . la contamination de la zone non saturée sous-jacente.

Les déchets enfouis sous la carrière constituent une source de pollution très importante : 10 000 à 15 000 fûts métalliques contenant 1 000 à 1 500 m³ de produits liquides, 7 000 à 11 000 m³ de terres polluées, des milliers de m³ de déchets divers.

Ces chiffres sont des estimations car toute l'épaisseur des remblais n'a pu être sondée.

Dans la zone non saturée, il existe une frange supérieure polluée située dans les calcaires du Lutétien. En revanche, le reste de la zone non saturée (sables de Cuise) n'est pas une source de pollution significative.

La nappe s'écoule vers le Nord en direction de la Vallée de l'Automne qui draine la nappe.

Les sondages ont permis de localiser la couche d'argile à 80 mètres de profondeur et de calculer son épaisseur à 2 ou 3 mètres.

Les forages d'exploitation des captages d'eau potable de NERY sont situés au sud de la carrière. La nappe s'écoulant vers le Nord, les risques de pollution des captages sont improbables.

.../...

Cependant, en raison du pendage de la couche argileuse vers le Sud, la frange de produits polluants très concentrés située en fond de nappe au contact direct du substratum pourrait suivre cette pente et présenter un risque jugé minime, compte tenu de la distance. Il faut donc mettre en place une surveillance, un ou plusieurs piézomètres au droit de la carrière et en amont.

II - Solutions de réhabilitation préconisées par l'ADEME et le BURGEAP

1. Pompage des eaux de la nappe et traitement dans une station d'épuration : traitement biologique suivi d'une oxydation à l'ozone.

Son coût a été estimé à 18 MF (HT) comprenant la station d'épuration (15 MF) et le dispositif de pompage (3 MF) auquel il convient d'ajouter des frais de fonctionnement de 3 MF/an.

Cette hypothèse a l'avantage de capter la plus grande partie du flux polluant.

2. Enlèvement et traitement des déchets enfouis

Les déchets, fûts et les terres pollués seront triés et traités dans des centres autorisés à cet effet conformément à la législation sur les installations classées.

L'opération d'extraction et d'élimination des déchets est estimée à 80 MF. Il faut, par ailleurs, examiner les conditions de sécurité liées à cette opération.

III - Etudes et opérations prescrites par l'arrêté préfectoral d'exécution d'office du 25 août 1995.

La réalisation de ces études est nécessaire pour vérifier certains points figurant dans le rapport du BURGEAP et dimensionner le dispositif de pompage avec des puits.

Par ailleurs, a été incluse la réalisation avec l'assistance de la direction régionale de l'environnement, de l'étude de l'impact de la décharge sur la faune et la flore de la Vallée de l'Automne demandée par le ministère.

La phase préparatoire des travaux concerne la mise au point des procédures administratives pour sélectionner les entreprises qui effectueront les travaux.

.../...

IV - Remarques

Le ministre de l'environnement a rappelé, par correspondance du 21 juillet 1995, que le site de NERY-SAINTINES était prioritaire parmi les sites pollués orphelins.

Les crédits nécessaires au pompage et au traitement des eaux sont budgétisés et réservés.

Il a donné son accord sur le lancement de la phase d'études et de la phase préparatoire des travaux dont le coût a été estimé à 24 MF.

Ces opérations seront financées par la taxe sur les déchets industriels spéciaux qui permettra de percevoir 350 MF sur les trois années à venir dont 110 au titre de l'exercice 1995 d'après les estimations du ministère de l'environnement.

Le comité de gestion de cette taxe - qui n'est pas encore mis en place aura pour mission d'affecter les sommes nécessaires.

L'ADEME a consulté quatre bureaux d'études dont l'IRH pour la construction de la station d'épuration et SIMEXOL pour l'extraction des déchets. En ce qui concerne cette dernière étude, des résultats devraient être disponibles en mai 1996.

La construction de la station d'épuration est subordonnée aux résultats des essais de pompage que doit réaliser le bureau d'études.

Il est prévu de réunir la CLIS au cours du 2ème trimestre 1996 selon l'état d'avancement des études.